



Commissariat aux langues officielles
Office of the Commissioner of Official Languages

Commissariat aux langues officielles Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025

L'honorable Steven MacKinnon, C.P., député
Leader du gouvernement à la Chambre des communes

Pour communiquer avec le Commissariat aux langues officielles
ou pour obtenir un exemplaire en média substitut,
composez sans frais le 1-877-996-6368
languesofficielles.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre Steven MacKinnon, 2025
No de cat. : SF1-7F-PDF
ISSN : 2561-2115

Aussi disponible en anglais
2024-25 Departmental Results Report

Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025 du Commissariat aux langues officielles

Table des matières

- [En un coup d'œil](#)
- [Message du commissaire](#)
- [Résultats : Nos réalisations](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Protection des droits liés aux langues officielles](#)
 - [Responsabilité essentielle 2 : Avancement du français et de l'anglais dans la société](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [Faits saillants des états financiers](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Définitions](#)

En un coup d'œil

Le présent rapport sur les résultats ministériels présente les réalisations réelles du Commissariat aux langues officielles (le Commissariat) par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans son [Plan ministériel pour 2024-2025](#).

- [Mission](#)

Principales priorités

Le Commissariat a cerné les principales priorités suivantes pour 2024-2025 :

- établir un cadre d'intervention auprès des diverses entités fédérales;
- établir des mécanismes concrets pour évaluer l'incidence de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*) sur la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- soutenir une culture organisationnelle qui a pour but d'optimiser la synergie entre les directions générales et de renforcer l'engagement de l'ensemble du personnel envers le mandat du Commissariat.

Faits saillants pour le Commissariat en 2024-2025

- Total des dépenses réelles (autorisations utilisées, y compris les services internes) : 26 148 095 \$
- Personnel équivalent temps plein total (y compris les services internes) : 172

Pour tout savoir sur les dépenses totales et les ressources humaines du Commissariat, veuillez consulter la [section Dépenses et ressources humaines](#) de son rapport complet sur les résultats ministériels.

Sommaire des résultats

Voici un résumé des résultats atteints par l'organisme en 2024-2025 dans ses principaux secteurs d'activité, appelés « responsabilités essentielles ».

Responsabilité essentielle 1 : Protection des droits liés aux langues officielles

Dépenses réelles (**autorisations utilisées**) : 8 844 674 \$

Personnel équivalent temps plein réel : 67

- Le Commissariat a priorisé sa trajectoire afin d'apporter les changements organisationnels et procéduraux qui ont été cruciaux pour mettre en œuvre les nouveaux pouvoirs.
- Le Commissariat a persévéré, au moyen d'enquêtes, dans ses efforts pour faire respecter les obligations prévues par la *Loi* par les diverses institutions fédérales.
- Le Commissariat a poursuivi ses activités externes de promotion de la conformité auprès des institutions fédérales afin de les inciter à respecter leurs obligations au titre de la *Loi*.

Pour en savoir davantage sur [la protection des droits liés aux langues officielles](#) le Commissariat, veuillez consulter la section Résultats : Nos réalisations de son rapport sur les résultats ministériels.

Responsabilité essentielle 2 : Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Dépenses réelles (**autorisations utilisées**) : 7 902 119 \$

Personnel équivalent temps plein réel : 55

- Le Commissariat a continué d'influencer le gouvernement concernant l'élaboration des directives et règlements qui découlent de la *Loi*.
- Dans le cadre de ses activités de promotion, le Commissariat a entrepris plusieurs initiatives de sensibilisation afin de présenter ses nouveaux moyens d'intervention aux institutions soumises à la *Loi* modernisée et au public canadien.
- La mise en œuvre du cadre de promotion de la conformité a été amorcée en harmonie avec les activités de promotion du Secrétariat du Conseil du Trésor et de Patrimoine canadien.
- Plusieurs séances d'information ont été offertes aux institutions fédérales partout au pays en fonction des priorités établies en matière de promotion de la conformité.

Pour en savoir davantage sur [l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne](#) par le Commissariat, veuillez consulter la section Résultats : Nos réalisations de son rapport sur les résultats ministériels.

Message du commissaire

L'exercice 2024-2025 fut une année de transition à plusieurs égards, alors que le Commissariat a poursuivi son engagement dans le contexte de la *Loi sur les langues officielles* modernisée.

En effet, il y a deux ans, la *Loi* modernisée me conférait de nouveaux pouvoirs pour assurer la conformité des institutions fédérales et veiller au respect des droits linguistiques du public canadien.

Après avoir travaillé à mettre en place les fondations nécessaires à l'exercice de ces pouvoirs en 2023-2024, mon équipe et moi avons poursuivi nos efforts afin de nous adapter au nouveau régime linguistique et de soutenir les priorités énoncées dans le Plan ministériel 2024-2025 du Commissariat.

Au cours de cette période, nous avons entre autres commencé, au besoin et selon certains critères, à offrir aux parties concernées par une plainte de participer à un processus de médiation et à proposer à certaines institutions fédérales de conclure un accord de conformité afin de respecter la *Loi*.

Également, nous pouvons maintenant conclure des accords de conformité, et j'ai la possibilité d'émettre une ordonnance à la fin d'une enquête qui porte exclusivement sur les communications avec le public et la prestation des services ou, encore, sur la langue de travail.

Bien entendu, notre travail ne s'arrête pas là. Nous continuerons à améliorer les processus et les outils élaborés pour chacun de mes pouvoirs, à aider les institutions fédérales à mieux comprendre et à respecter leurs nouvelles obligations ainsi qu'à traiter de façon efficace les plaintes recevables déposées au Commissariat, lesquelles se chiffrent à 1163 pour 2024-2025.

Toutefois, il manque encore certains éléments clés pour tirer pleinement parti de la *Loi* modernisée et veiller à ce que les droits linguistiques de l'ensemble de la population canadienne soient mieux respectés.

J'attends toujours l'adoption du règlement et l'émission du décret qui me permettront d'imposer des sanctions administratives pécuniaires pour certains manquements à la partie IV de la *Loi*, laquelle concerne les communications avec le public et la prestation des services. C'est sans oublier le règlement d'application de la partie VII (Progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais) de la *Loi* ainsi que le décret pour me permettre de rendre des ordonnances pour certains manquements à cette partie de la *Loi*. Je suis également de près les démarches en vue de l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale*, à laquelle mon pouvoir d'enquête sera étendu.

Au cours du dernier exercice financier, mon équipe et moi avons d'ailleurs eu l'occasion de mettre à profit notre expertise et nos connaissances en présentant aux institutions centrales responsables de l'élaboration des règlements manquants les éléments que nous considérons comme incontournables à cet égard.

Bien que mon mandat tire à sa fin, je réfléchis beaucoup à l'avenir. Il y a eu de grandes avancées avec la modernisation de la *Loi*, mais le travail est loin d'être terminé.

Il est crucial de se donner les moyens, notamment avec des règlements forts, de réaliser ce projet sociétal qu'est la pleine mise en œuvre de la *Loi* modernisée, tant pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire que pour les fonctionnaires fédéraux et le public canadien dans son ensemble.

Une chose est sûre, mon équipe et moi continuons d'être pleinement mobilisés pour protéger les langues officielles, et cet engagement se poursuivra avec la même rigueur et détermination sous la conduite de la personne qui me succédera.

Raymond Thériault

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Thériault'.

Résultats : Nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- Responsabilité essentielle 1 : Protection des droits liés aux langues officielles
- Responsabilité essentielle 2 : Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne
- Services internes

Responsabilité essentielle 1 : Protection des droits liés aux langues officielles

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Progrès à l'égard des résultats
- Renseignements sur les résultats
- Principaux risques
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le Commissariat aux langues officielles (le Commissariat) prend les mesures nécessaires, dont le traitement des plaintes, les vérifications et les interventions, pour faire respecter la Loi sur les langues officielles (la Loi) et les droits linguistiques de la population canadienne.

Répercussions sur la qualité de vie

Le Commissariat note que les langues officielles sont répertoriées sous le domaine « Société » du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#), plus précisément à l'indicateur « Connaissance des langues officielles ». Il s'agit du domaine qui touche le plus sa responsabilité quant à la protection des droits liés aux langues officielles.

Les langues officielles sont une valeur fondamentale du pays, au cœur de son tissu social. Le Commissariat a donc profité de la dernière année pour examiner la façon dont les autres indicateurs pourraient s'harmoniser avec ses responsabilités essentielles et son mandat.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement de l'organisme par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel relatif à la responsabilité essentielle 1 : protection des droits liés aux langues officielles.

Tableau 1 : Les droits liés aux langues officielles sont protégés

Le tableau 1 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Les droits liés aux langues officielles sont protégés » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage des recommandations du commissaire faites en réponse aux lacunes cernées dans les rapports de vérification et d'enquête qui ont été entièrement ou partiellement mises en œuvre ¹ .	60 %	Mars 2025	2022-2023 : 69 % 2023-2024 : 66 % 2024-2025 : 67 %
Pourcentage de plaintes et de demandes traitées dans les délais prescrits par les normes de service.	70 %	Mars 2025	2022-2023 : 84 % 2023-2024 : 33 % ² 2024-2025 : 78,8 %

Tableau 2 : La population canadienne bénéficie des interventions du commissaire devant les tribunaux

Le tableau 2 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « La population canadienne bénéficie des interventions du commissaire devant les tribunaux » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Pourcentage des recours auxquels le commissaire a participé et qui ont eu une incidence positive sur l'interprétation ou sur l'application de la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .	60 %	Mars 2025	2022-2023 : 90 % 2023-2024 : 92 % 2024-2025 : 100 %

La [section Résultats de l'infographie du Commissariat dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés à son répertoire de programmes.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à la protection des droits liés aux langues officielles en 2024-2025 par rapport aux résultats prévus dans le plan ministériel du Commissariat pour l'exercice.

¹ À noter que ce pourcentage est basé uniquement sur les recommandations contenues dans les rapports d'enquête du commissaire pour lesquels le Commissariat a effectué un suivi.

² En 2023-2024, le Commissariat a donné la priorité au traitement des plaintes en suspens qui ne respectaient pas les normes de service. Il a réussi à régler un grand nombre de ces plaintes, de sorte que la majorité des dossiers achevés au cours de cet exercice dépassaient les normes de service.

Les droits liés aux langues officielles sont protégés

Résultats obtenus

Dans le cadre de la modernisation de la *Loi*, le Commissariat a mis en place un plan stratégique triennal 2024-2027 dont les priorités reflètent les nouveaux pouvoirs du commissaire et le renouvellement nécessaire de l'organisation pour s'adapter à ce nouveau régime linguistique. Il a poursuivi ses efforts quant à la mise en place de travaux et de groupes de travail pour revoir les procédures et les outils. Notamment, l'optimisation du nouveau processus d'enquête a été achevée avec l'élaboration de plusieurs outils mis à la disposition du personnel ainsi que l'établissement de séances d'information destinées aux intervenants externes au sein du gouvernement fédéral.

Plus particulièrement, le Commissariat peut maintenant refuser ou cesser d'instruire une plainte si l'institution fédérale concernée a apporté des mesures correctives avant ou durant l'enquête afin de répondre aux questions soulevées dans les allégations de la plainte. En 2024-2025, 54 différentes institutions ont réglé de cette façon un total de 130 plaintes à leur égard.

Le Commissariat a lancé de façon graduelle le mécanisme de médiation. En 2024-2025, il a offert la médiation aux parties concernées dans 56 dossiers de plainte. Les deux parties au dossier se sont engagées dans un processus de médiation à deux occasions, pour un total de trois plaintes traitées de cette façon. Ces deux médiations effectuées ont abouti à des ententes de règlement. Près de la moitié des invitations ont reçu une réponse favorable des institutions fédérales visées. À douze occasions, bien que la médiation n'ait pas eu lieu, les plaintes retenues ont fait l'objet de mesures correctives satisfaisantes très rapidement, ce qui a mené à l'interruption de l'enquête.

Le Commissariat a également commencé à proposer à certaines institutions de conclure des accords de conformité. Le premier accord de conformité a été signé en octobre 2024. Ce mécanisme requiert un engagement de la part de l'institution. Le Commissariat travaille à familiariser les institutions à cette nouvelle possibilité, tout en ajustant au fur et à mesure ses modalités d'application.

De plus, le Commissariat a élaboré les processus, outils et formations nécessaires pour la mise en œuvre du pouvoir de rendre des ordonnances. Un groupe de travail a été mis sur pied pour assurer la mise en œuvre de ce pouvoir. Depuis janvier 2025, le Commissariat est prêt à rendre des ordonnances.

Le Commissariat a persévéré dans ses efforts pour faire respecter les obligations prévues par la *Loi* par les diverses institutions fédérales. Les nouveaux pouvoirs, utilisés dans le traitement des plaintes au moyen d'enquêtes, permettront d'améliorer la conformité des institutions fédérales. Par ailleurs, le Commissariat a pu mettre à profit son expertise et ses connaissances pour influencer la mise en œuvre de la nouvelle *Loi*, notamment en influençant les institutions centrales responsables de l'élaboration des règlements, des politiques et des directives qui en découlent, afin de viser une meilleure conformité des institutions fédérales.

La population canadienne bénéficie des interventions du commissaire devant les tribunaux

Résultats obtenus

Le commissaire a poursuivi ses démarches à titre d'intervenant devant les tribunaux afin de s'assurer que ces derniers continuent de donner une interprétation large et libérale aux droits linguistiques et de veiller à ce que la *Loi* soit mise en œuvre selon son objet. En 2024-2025, des cours de justice ont rendu une décision positive sur les droits linguistiques dans deux affaires dans lesquelles le commissaire est intervenu, à savoir : *Administration de l'Aéroport International de St. John's c. Thibodeau* (2024 CAF 197) et *R. c. Tayo Tompouba* (2024 CSC 16).

Principaux risques

Les deux principaux risques en 2024-2025 ont été la capacité du Commissariat à répondre aux priorités stratégiques et opérationnelles ainsi que sa capacité à soutenir le mandat du commissaire. La modernisation de la *Loi* a requis que le renouvellement et l'élaboration des procédures soient terminés dans les meilleurs délais afin de pouvoir pleinement utiliser les nouveaux pouvoirs et de mettre en œuvre la *Loi*. En plus des mesures déjà entreprises par le Commissariat, comme la mise en place d'équipes de travail et d'un groupe de travail spécial sur la modernisation, l'organisation a soumis une demande pour obtenir les fonds et les ressources nécessaires pour conclure son renouvellement et la mise en œuvre de son plan stratégique.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 3 : Aperçu des ressources requises pour la protection des droits liés aux langues officielles

Le tableau 3 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles (Autorisations utilisées)
Dépenses	8 873 979 \$	8 844 674 \$
Équivalents temps plein	68	67

La [section Finances de l'infographie du Commissariat dans l'InfoBase du GC](#) et la [section Personnel de l'infographie du Commissariat dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne son répertoire des programmes.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui correspondent à cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes Plus

Le Commissariat a amorcé le travail d'évaluation de l'utilisation appropriée de l'ACS Plus dans la mise en œuvre de ses activités relatives à la protection des droits liés aux langues officielles. Le processus a inclus une collecte initiale de données et des entrevues par équipe, qui ont permis de cerner les questions et les secteurs qui peuvent bénéficier de l'ACS Plus. Un rapport a par la suite été rédigé avec des pistes de recommandations pour guider le Commissariat dans sa mise en œuvre.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable

Le Commissariat a souscrit à une approche de développement durable qui contribue à l'avancement des deux langues officielles, dans le respect du chemin vers la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, de l'égalité et de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité, de la consommation responsable et des changements climatiques et de leurs incidences. Concrètement, les objectifs du Commissariat en matière de développement durable ont compté parmi les suivants :

- faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités;
- réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission;
- prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs incidences.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'apport du Commissariat au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable dans sa [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

La protection des droits liés aux langues officielles est appuyée par le programme suivant :

- Programme de protection des droits liés aux langues officielles

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le répertoire des programmes pour la protection des droits liés aux langues officielles sur la [page Résultats du Commissariat dans l'InfoBase du GC](#).

Responsabilité essentielle 2 : Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Renseignements sur les résultats](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le Commissariat suscite un intérêt accru pour les enjeux liés à l'avancement de l'égalité du français et de l'anglais dans les institutions fédérales et dans la société canadienne, tout en appuyant le développement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Répercussions sur la qualité de vie

Le domaine « Société » du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#) est celui qui touche le plus à la responsabilité essentielle de l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne. Plus précisément, il s'agit de l'indicateur des perceptions positives de la diversité en lien avec le mandat du Commissariat d'appuyer le développement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les langues officielles sont une valeur fondamentale du pays, au cœur de son tissu social. Le Commissariat a donc profité de la dernière année pour examiner la façon dont les autres indicateurs pourraient s'harmoniser avec ses responsabilités essentielles et son mandat.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement de l'organisme par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 2 : avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Tableau 4 : La population canadienne connaît ses droits linguistiques et ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire et elle reconnaît l'importance de la dualité linguistique et du bilinguisme.

Le tableau 4 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « La population canadienne connaît ses droits linguistiques et ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire et elle reconnaît l'importance de la dualité linguistique et du bilinguisme » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Nombre de Canadiennes et Canadiens qui ont été informés des enjeux liés à la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	350 000	Mars 2025	2022-2023 : 890 469 2023-2024 : 427 858 2024-2025 : 393 329
Pourcentage des Canadiennes et Canadiens qui sont pour la dualité linguistique et le bilinguisme (mesuré tous les cinq ans).	73 %	Mars 2025	2022-2023 : Non disponible 2023-2024 : Non disponible 2024-2025 : Non disponible ³

³ Le dernier résultat mesuré date de 2021-2022. Étant donné que le pourcentage est mesuré tous les cinq ans, le prochain résultat sera connu en 2026-2027.

Tableau 5 : Le commissaire influence les décideurs au Parlement, au sein du gouvernement et dans les communautés en ce qui a trait aux enjeux liés à la *Loi sur les langues officielles*.

Le tableau 5 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel obtenu pour chaque indicateur lié au résultat ministériel « Le commissaire influence les décideurs au Parlement, au sein du gouvernement et dans les communautés en ce qui a trait aux enjeux liés à la Loi sur les langues officielles » au cours des trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel
Nombre de délibérations parlementaires faisant référence à la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou au Commissariat aux langues officielles, plus particulièrement à ses rapports ou à ses recommandations.	15	Mars 2025	2022-2023 : 79 2023-2024 : 63 2024-2025 : 38
Pourcentage des recommandations tirées du rapport annuel et des rapports de recherche préparés par le Commissariat aux langues officielles qui ont été mises en œuvre ⁴	60 %	Mars 2026	2022-2023 : S.O. ⁵ 2023-2024 : 61,5 % 2024-2025 : 85 %

La [section Résultats de l'infographie du Commissariat dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés à son répertoire de programmes.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne en 2024-2025 par rapport aux résultats prévus dans le plan ministériel du Commissariat pour l'exercice.

La population canadienne connaît ses droits linguistiques et ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire et elle reconnaît l'importance de la dualité linguistique et du bilinguisme.

Résultats obtenus

À la suite de la modernisation de la *Loi*, le Commissariat a redéfini son rôle externe dans le cadre de la promotion des droits linguistiques en l'axant sur la promotion de la conformité, principalement au moyen d'activités de liaison auprès des institutions fédérales et d'activités de promotion auprès du public canadien, et ce, en complémentarité avec les efforts de chacune des entités gouvernementales qui ont également des responsabilités en matière de langues officielles.

⁴ Cet indicateur a été modifié en 2018-2019.

⁵ Les recommandations tirées des rapports annuels depuis 2019 ont été regroupées, et le suivi connexe a été entamé en 2023-2024.

Après avoir influencé le processus législatif du projet de loi C-13, le Commissariat se prépare pour la prochaine révision décennale de la *Loi* en établissant un cadre de vigie de la mise en œuvre de la *Loi*, dans le but ultime d'évaluer l'incidence de celle-ci sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire; une priorité qui s'aligne avec la mission de contribuer au maintien et à l'épanouissement de ces communautés au Canada.

Le Commissariat a présenté des exposés sur les droits linguistiques à des clientèles ciblées dans diverses régions du pays : 8 auprès de groupes de nouveaux arrivants francophones en milieu minoritaire (158 participants), 4 auprès de groupes de jeunes (130 participants) et 2 auprès de groupes de chefs de file communautaires.

Le Commissariat a collaboré avec des autorités provinciales à la promotion des droits linguistiques auprès de francophones en milieu minoritaire. Il a présenté trois exposés avec le gouvernement du Manitoba et deux ateliers avec le personnel du commissaire aux services en français de l'Ontario.

Le commissaire influence les décideurs au Parlement, au sein du gouvernement et dans les communautés en ce qui a trait aux enjeux liés à la *Loi sur les langues officielles*.

Résultats obtenus

En 2024-2025, le Commissariat a continué de veiller à ce que la mise en œuvre de la *Loi* demeure une priorité du gouvernement, en influençant ce dernier concernant l'élaboration des directives et règlements qui découlent de la *Loi*.

En parallèle, il a continué de communiquer et de faire valoir la portée de ses nouveaux pouvoirs au public canadien et aux institutions fédérales soumises à la *Loi* modernisée.

Le Commissariat s'est aussi assuré d'offrir de façon stratégique des séances d'information à des institutions fédérales partout au pays en fonction des priorités de promotion de la conformité établies, notamment, par le résultat des enquêtes. Au total, le personnel du Commissariat a transmis de l'information sur les droits linguistiques et les bonnes pratiques en langues officielles à 6790 membres de la fonction publique fédérale, lors de 83 activités.

En outre, le Commissariat a renforcé sa présence en ligne pour sensibiliser un plus large public aux droits linguistiques. En 2024-2025, son nombre d'abonnés a augmenté de 11 % sur Facebook, de 47 % sur Instagram et de 84 % sur LinkedIn. Cette croissance a permis de mieux faire connaître les messages prioritaires liés à la *Loi* modernisée, notamment en ce qui concerne le droit de travailler dans la langue officielle de son choix, l'offre active ainsi que le rôle et les nouveaux pouvoirs du commissaire. Les publications ont également mis en valeur les droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire, tout en adoptant des approches adaptées à chaque plateforme pour maximiser l'incidence.

Principaux risques

Les deux principaux risques qui ont été cernés sont la capacité du Commissariat à répondre aux priorités stratégiques et opérationnelles ainsi que sa capacité à soutenir son mandat. La mise en œuvre de la nouvelle *Loi* et le renouvellement ont eu une forte incidence sur ces risques. En ce qui a trait à la stratégie d'atténuation, le Commissariat a mis à jour sa stratégie de communication interne et externe en mettant sur pied des activités qui ont contribué à la gestion des sous-risques cernés. Cette mesure a contribué,

entre autres, à mieux faire connaître la position du Commissariat dans ce nouveau contexte et à partager son expertise sur les langues officielles au Canada.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 6 : Aperçu des ressources requises pour l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Le tableau 6 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles (Autorisations utilisées)
Dépenses	8 366 894 \$	7 902 119 \$
Équivalents temps plein	50	55

La [section Finances](#) et la [section Personnel de l'infographie du Commissariat dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne son répertoire des programmes.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui correspondent à cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes Plus

Le Commissariat a amorcé le travail d'évaluation de l'utilisation appropriée de l'ACS Plus dans la mise en œuvre de ses activités liées à l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne. Le processus a inclus une collecte initiale de données et des entrevues par équipe, qui ont permis de cerner les questions et les secteurs qui peuvent bénéficier de l'ACS Plus. Un rapport a par la suite été rédigé avec des pistes de recommandations pour guider le Commissariat dans sa mise en œuvre.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable

Le Commissariat a souscrit à une approche de développement durable qui contribue à l'avancement des deux langues officielles, dans le respect du chemin vers la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, de l'égalité et de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité, de la consommation responsable et des changements climatiques et de leurs incidences. Concrètement, les objectifs du Commissariat en matière de développement durable ont compté parmi les suivants :

- faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités;
- réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission;
- prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs incidences.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'apport du Commissariat au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable dans sa [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Innovation

Au courant de la dernière année, le Commissariat a modifié le format de son rapport annuel, entre autres, afin de se conformer aux nouvelles exigences de la *Loi*. Le rapport annuel du Commissariat, déposé au Parlement à la fin de l'année financière, se concentre maintenant sur les activités de conformité de l'organisation. Le Commissariat publie maintenant un deuxième rapport, à l'automne, qui dresse l'état des lieux de la situation des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Selon la rétroaction obtenue, ce rapport a été très bien reçu par les différentes parties prenantes.

Répertoire des programmes

L'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne est appuyé par le programme suivant :

- Programme de l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le répertoire des programmes pour l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne sur la [page Résultats du Commissariat dans l'InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Marchés attribués à des entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes désignent les activités et les ressources qui appuient un organisme dans son travail visant à remplir ses obligations générales et à exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communication;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Puisque les recours judiciaires sont prévus dans la *Loi*, les services juridiques du Commissariat sont exclus des services internes et font partie intégrante de son programme de protection des droits liés aux langues officielles. Il en va de même pour les services de communication du Commissariat qui, étant

donné leur mandat particulier, ne sont pas compris dans les services internes, mais font plutôt partie du programme d'avancement des langues officielles.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par l'organisme pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

Le Commissariat est demeuré engagé à favoriser une culture de collaboration et d'optimisation des ressources, plus particulièrement dans le milieu de travail. Il a exploré les diverses façons de maintenir un milieu de travail collaboratif dans le but d'atteindre les objectifs organisationnels.

Dans un effort continu, le Commissariat a poursuivi ses activités relatives aux exigences de la Prolifique sur les services et le numérique du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Pour ce faire, en 2024-2025, le Commissariat a continué d'élaborer le plan de migration de sa plateforme de gestion des relations avec la clientèle vers l'infonuagique et s'est harmonisé avec le principe de l'« informatique en nuage intelligente » du gouvernement du Canada. De plus, les fonctionnalités existantes ont été mises à jour pour appuyer la mise en œuvre du renouvellement, et de nouveaux modules de fonctionnalités seront élaborés pour permettre la gestion et l'administration des nouveaux pouvoirs de commissaire. Dans cette nouvelle réalité, une évaluation a été également menée en conformité avec la Directive sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.

Le Commissariat a persévéré avec ses efforts en cybersécurité pour donner suite à un audit interne sur l'infrastructure et les résultats obtenus de ses évaluations.

Avec la modernisation de la *Loi*, le Commissariat a progressé dans son évaluation de sa capacité à répondre aux nouvelles exigences qui lui seront imposées. La mise en œuvre des nouveaux pouvoirs nécessite l'appui des services internes dans l'évaluation de la capacité de l'organisation à opérationnaliser les changements, à obtenir des ressources humaines et financières supplémentaires et à mettre à jour des outils technologiques, entre autres. L'exercice de révision de la structure organisationnelle du Commissariat se poursuit afin de mieux soutenir le mandat élargi du commissaire.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 7 : Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 7 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles (Autorisations utilisées)
Dépenses	8 113 352 \$	9 401 302 \$
Équivalents temps plein	51	50

La [section Finances de l'infographie du Commissariat dans l'InfoBase du GC](#) et la [section Personnel de l'infographie du Commissariat dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne son répertoire des programmes.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada sont tenus d'attribuer au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones.

Résultats du Commissariat pour 2024-2025

Tableau 8 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones¹

Comme il est indiqué dans le tableau 8, le Commissariat a attribué 3,86 % de la valeur totale de tous ses marchés à des entreprises autochtones au cours de l'exercice.

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultats 2024-2025
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones ¹ (A)	86 233,92 \$
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones ² (B)	2 234 654,36 \$
Valeur des exceptions approuvées par l'administrateur général/administratrice générale (C)	0 \$
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones $[A / (B - C) \times 100]$	3,86 %
- ¹Le terme « marché » désigne un accord contraignant portant sur l'acquisition d'un bien, d'un service ou d'une construction, à l'exclusion des baux immobiliers. Il comprend les avenants aux marchés et les marchés conclus au moyen de cartes d'achat d'une valeur supérieure à 10 000,00 \$. - ²Aux fins de la cible d'un minimum de 5 %, les données présentées dans ce tableau reposent la définition d'une entreprise autochtone établie par Services aux Autochtones Canada, comme étant soit : ○ une entreprise dont le propriétaire-exploitant est un Aîné, un conseil de bande ou un conseil tribal; ○ une entreprise inscrite au Répertoire des entreprises autochtones; ○ une entreprise qui est inscrite à une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.	

Dans son Plan ministériel 2025-2026, le Commissariat prévoyait que, d'ici la fin de l'exercice 2024-2025, il aurait attribué 5 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones. Il a déployé des efforts tout au long de l'année pour atteindre cet objectif, notamment en encourageant les gestionnaires de programme à cerner les besoins et à réserver des fonds pour les entreprises autochtones. Il n'a pas atteint la cible en 2024-2025 principalement en raison de l'évolution de ses priorités et de ses plans de dépenses.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

- Dépenses
- Financement
- Faits saillants des états financiers
- Ressources humaines

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues et réelles de l'organisme de 2022-2023 à 2027-2028.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 10 : Dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 10 montre l'argent que le Commissariat a dépensé au cours de chacun des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2024-2025	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2024-2025	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
Protection des droits liés aux langues officielles	8 873 979 \$	10 056 220 \$	• 2022-2023 : 7 510 619 \$ • 2023-2024 : 8 582 140 \$ • 2024-2025 : 8 844 674 \$
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	8 366 894 \$	9 481 579 \$	• 2022-2023 : 6 934 354 \$ • 2023-2024 : 7 687 040 \$ • 2024-2025 : 7 902 119 \$
Total partiel	17 240 873 \$	19 537 799 \$	• 2022-2023 : 14 444 973 \$ • 2023-2024 : 16 269 180 \$ • 2024-2025 : 16 746 793 \$
Services internes	8 113 352 \$	9 194 258 \$	• 2022-2023 : 7 987 949 \$ • 2023-2024 : 8 816 403 \$ • 2024-2025 : 9 401 302 \$
Total	25 354 225 \$	28 732 057 \$	• 2022-2023 : 22 432 922 \$ • 2023-2024 : 25 085 583 \$ • 2024-2025 : 26 148 095 \$

Pour les exercices 2022-2023 à 2024-2025, les dépenses réelles correspondent aux dépenses réelles qui figurent dans les Comptes publics du Canada.

La différence de 3,3 M\$ entre les autorisations totales pouvant être utilisées pour 2024-2025 (28,7 M\$) et le budget principal des dépenses pour 2024-2025 (25,4 M\$) découle du financement temporaire pour la modernisation de la *Loi*, du financement reçu dans le cadre de l'exercice de report du budget de fonctionnement, de la rémunération liée aux nouvelles conventions collectives et des rajustements apportés aux régimes d'avantages sociaux des employés.

L'augmentation de 2,7 M\$ des dépenses réelles en 2023-2024 (25,1 M\$) par rapport à 2022-2023 (22,4 M\$) est principalement attribuable au renouvellement des conventions collectives.

L'augmentation de 1 M\$ des dépenses réelles en 2024-2025 (26,1 M\$) par rapport à 2023-2024 (25,1 M\$) est principalement attribuable aux dépenses associées à la modernisation de la *Loi*.

La section Finances de [l'infographie du Commissariat dans l'InfoBase du GC](#) présente des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents.

Tableau 11 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 11 présente les dépenses prévues du Commissariat au cours des trois prochains exercices relativement à ses responsabilités essentielles et à ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Protection des droits liés aux langues officielles	9 078 391 \$	9 088 919 \$	9 088 919 \$
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	8 277 357 \$	8 286 956 \$	8 286 956 \$
Total partiel	17 355 748 \$	17 373 875 \$	17 375 875 \$
Services internes	9 345 402 \$	9 356 241 \$	9 356 241 \$

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028
Total	26 701 150 \$	26 732 116 \$	26 732 116 \$

Le Commissariat prévoit de continuer à exercer ses responsabilités essentielles et de dépenser le total de ses autorités présentées dans le budget des dépenses pour les périodes de 2025-2026 à 2027-2028.

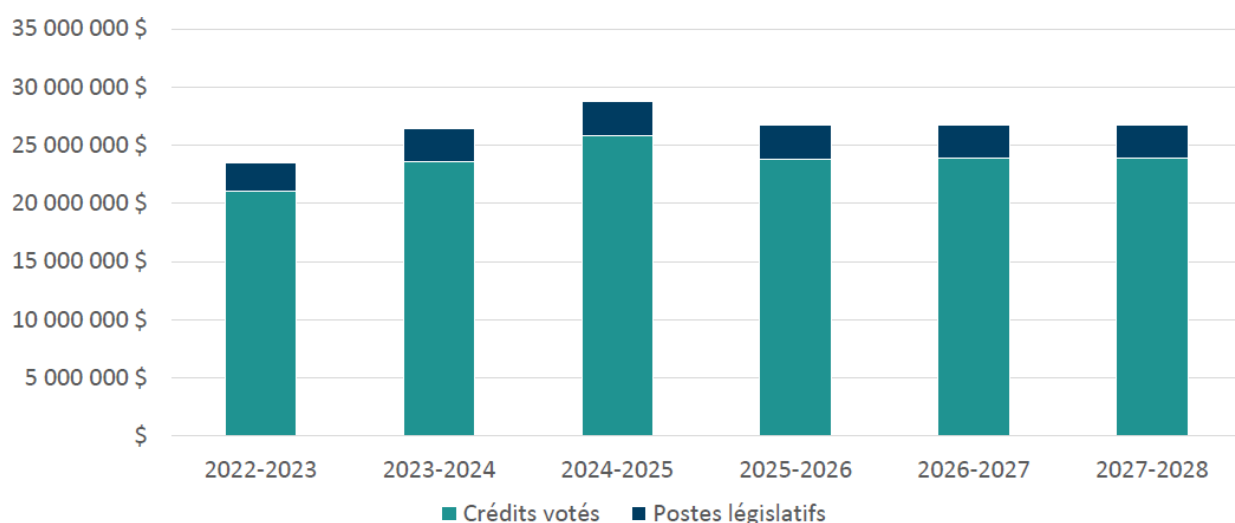
La section Finances de [l'infographie du Commissariat](#) dans l'InfoBase du GC présente des renseignements financiers plus détaillés liés aux exercices futurs.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif de l'organisme par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Consultez la [page sur les Budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur les autorisations de financement.

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif de l'organisme pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.



Version texte du graphique 1

Le graphique 1 comprend les renseignements qui suivent dans un graphique à barres.

Exercice	Crédits votés	Postes législatifs	Total
2022-2023	21 081 130 \$	2 434 006 \$	23 515 136 \$
2023-2024	23 579 546 \$	2 821 974 \$	26 401 520 \$

Exercice	Crédits votés	Postes législatifs	Total
2024-2025	25 845 565 \$	2 886 492 \$	28 732 057 \$
2025-2026	23 831 347 \$	2 869 803 \$	26 701 150 \$
2026-2027	23 858 204 \$	2 873 912 \$	26 732 116 \$
2027-2028	23 858 204 \$	2 873 912 \$	26 732 116 \$

La différence entre le financement approuvé pour 2022-2023 et pour 2023-2024 s'explique principalement par le financement temporaire des nouvelles conventions collectives et les rajustements afférents aux postes législatifs liés aux régimes d'avantages sociaux des employés.

La différence entre le financement approuvé pour 2023-2024 et pour 2024-2025 s'explique principalement par le financement temporaire pour la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, par de nouvelles conventions collectives et par les rajustements afférents aux postes législatifs liés aux régimes d'avantages sociaux des employés.

La diminution entre le financement approuvé pour 2024-2025 et pour 2025-2026 s'explique principalement par le financement temporaire pour la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* pour l'exercice 2024-2025, compensé par les nouvelles conventions collectives et les rajustements afférents aux postes législatifs liés aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Consultez les [Comptes publics du Canada](#) pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives du Commissariat.

Faits saillants des états financiers

Les états financiers (audités/non audités) du Commissariat pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Tableau 12 : État condensé des résultats (audité ou non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 (en dollars)

Le tableau 12 résume les charges et les revenus pour 2024-2025 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2024-2025	Résultats prévus 2024-2025	Différence (réels moins prévus)
Total des charges	29 744 558 \$	29 102 609 \$	641 949 \$
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	29 744 558 \$	29 102 609 \$	641 949 \$

Analyse des charges et des revenus pour 2024-25

La différence de 642 k\$ entre les résultats réels de 2024-2025 et les résultats prévus pour 2024-2025 s'explique principalement par l'octroi du financement temporaire lié à la modernisation de la Loi. Ce financement additionnel a permis de couvrir une portion accrue des charges salariales, entraînant ainsi une augmentation des dépenses par rapports aux prévisions.

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2024-2025 proviennent de [l'état des résultats prospectif et les notes de 2024-2025](#) du Commissariat.

Tableau 13 : État condensé des résultats (audité ou non audité) pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025

Le tableau 13 résume les charges et les revenus réels et montre le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2024-2025	Résultats réels 2023-2024	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total des charges	29 744 558 \$	28 926 907 \$	817 651 \$
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	29 744 558 \$	28 926 907 \$	817 651 \$

Analyse des différences de charges et de revenus entre 2023-2024 et 2024-2025

La différence de 818 k\$ entre les résultats réels de 2024-2025 et ceux de l'exercice précédent (2023-2024) s'explique principalement par l'octroi du financement temporaire reçu en 2024-2025 dans le cadre de la modernisation de la Loi. Ce financement additionnel a permis de couvrir une portion accrue des charges salariales, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses par rapport à l'exercice antérieur.

Tableau 14 : État condensé de la situation financière (audité ou non audité) au 31 mars 2025 (en dollars)
Le tableau 14 fournit un résumé des montants que l'organisme doit ou doit dépenser (passifs) et de ses ressources disponibles (actifs), ce qui aide à déterminer la capacité de l'organisation à mettre en œuvre des programmes et des services.

Renseignements financiers	Exercice en cours (2024-2025)	Exercice précédent (2023-2024)	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total des passifs nets	3 952 154 \$	3 650 996 \$	301 158 \$
Total des actifs financiers nets	2 576 404 \$	2 188 146 \$	388 258 \$
Dette nette de l'organisme	1 375 750 \$	1 462 850 \$	(87 100 \$)

Renseignements financiers	Exercice en cours (2024-2025)	Exercice précédent (2023-2024)	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total des actifs non financiers	1 661 723 \$	1 745 437 \$	(83 714 \$)
Situation financière nette de l'organisme	285 973 \$	282 587 \$	3 386 \$

Analyse du passif et de l'actif de l'organisation depuis le dernier exercice financier

L'augmentation des passifs nets de 301 k\$ et des actifs financiers nets de 388 k\$ observée en 2024-2025 par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par une hausse des comptes à payer enregistrés en fin d'exercice, ainsi que par l'accroissement des salaires courus au 31 mars.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues de l'organisme pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.

Tableau 15 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes
Le tableau 15 présente un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, qui sont associées aux responsabilités essentielles et aux services internes du Commissariat pour les trois derniers exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2023-2024	Équivalents temps plein réels 2024-2025
Protection des droits liés aux langues officielles	63	69	67
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	52	52	55
Total partiel	115	121	122
Services internes	47	46	50
Total	162	167	172

Une augmentation du nombre d'équivalents temps plein est observée en raison de la mise en œuvre de la modernisation de la *Loi*.

Tableau 16 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 16 présente les équivalents temps plein prévus pour les responsabilités essentielles et les services internes du Commissariat au cours des trois prochains exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Équivalents temps plein prévus en 2027-2028
Protection des droits liés aux langues officielles	68	68	68
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	55	55	55
Total partiel	123	123	123
Services internes	54	54	54
Total	177	177	177

Le niveau d'effectif prévu des années futures reflète les ressources approuvées à l'heure actuelle.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Le tableau de renseignements supplémentaires ci-dessous est accessible sur le site Web du Commissariat :

- [Analyse comparative entre les sexes Plus](#)

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#). Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements ministériels

Profil de l'organisation

Commissaire aux langues officielles : Raymond Thériège

Instrument habilitant : [Paragraphe 56\(1\)](#) de la *Loi sur les langues officielles*

Année de constitution ou de création : 1970

Coordonnées de l'organisme

Adresse postale : 30, rue Victoria, 6^e étage, Gatineau (Québec) K1A 0T8

Numéro de téléphone : 819-420-4877

TTY : 1-877-996-6368

Télécopieur : 819-420-4873

Adresse courriel : information@clo-ocol.gc.ca

Site Web : <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr>

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique qui aide à comprendre les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur différentes personnes. Le fait d'appliquer l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et aux initiatives permet de déterminer les différents besoins des personnes touchées, les façons d'être plus réceptif et inclusif ainsi que les méthodes permettant de prévoir et d'atténuer les obstacles potentiels à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Objectif quantitatif ou qualitatif, mesurable, qu'un ministère, un programme ou une initiative envisage d'atteindre dans un délai déterminé.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital, paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers ainsi que paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Dépenses et recettes nettes liées aux prêts, aux placements et aux avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Entreprise autochtone (Indigenous business)

Dans le cas d'un rapport sur les résultats ministériels, il s'agit de toute entité qui répond aux critères de Services aux Autochtones Canada, à savoir être détenue et gérée par des aînés, des conseils de bande et des conseils tribaux, être inscrite dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#) ou être inscrite sur une liste d'entreprises bénéficiaires de traités modernes.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne dans un budget ministériel. Le calcul d'un équivalent temps plein correspond au nombre des heures de travail d'un employé divisé par le nombre d'heures d'une semaine de travail à temps plein d'un employeur. Par exemple, un employé qui travaille 20 heures pendant une semaine de travail normale de 40 heures représente un équivalent temps plein de 0,5.

indicateur de rendement (performance indicator)

Mesure qualitative ou quantitative qui évalue les progrès réalisés en vue d'atteindre un résultat au niveau d'un ministère ou d'un programme, ou les produits ou résultats attendus d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative ou qualitative qui évalue les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Un programme, un projet ou une autre initiative dans le cadre desquels deux ou plusieurs ministères fédéraux reçoivent des fonds pour travailler conjointement pour atteindre un résultat commun généralement lié à une priorité gouvernementale, et dans le cadre duquel les ministres concernés conviennent de le désigner comme horizontal. Des exigences particulières en matière de rapports doivent être respectées, notamment celle imposée au ministère responsable de rendre compte des résultats ministériels et des dépenses regroupés.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend respecter ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Rapport qui décrit les activités prévues et le rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan, projet ou activité sur lequel un ministère met l'accent et dont il rendra compte au cours d'une période de planification particulière. Il s'agit de ce qui importe le plus ou ce qui doit être réalisé en premier en vue d'obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités pangouvernementales (government priorities)

Dans le rapport sur les résultats ministériels de 2024-2025, les priorités du gouvernement sont les thèmes généraux qui définissent le programme du gouvernement comme il a été annoncé dans le [discours du Trône de 2021](#).

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Ce qu'un ministère a fait en utilisant ses ressources pour atteindre ses résultats, dans quelle mesure ces résultats correspondent aux objectifs du ministère et dans quelle mesure les leçons apprises ont été déterminées.

répertoire des programmes (program Inventory)

Une liste qui recense tous les programmes du ministère et les ressources qui contribuent à l'exercice des responsabilités essentielles du ministère et à la réalisation de ses résultats.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les résultats ministériels énumérés pour une responsabilité essentielle correspondent aux résultats que le ministère cherche à obtenir ou sur lesquels il souhaite exercer une influence.

résultat (result)

Un résultat ou un produit lié aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative.

résultat ministériel (departmental result)

Résultat de haut niveau lié aux responsabilités essentielles d'un ministère.